

« LES BONS RÉFLEXES »

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

D.I.C.R.I.M.



Carte communale de Saint Jean d'Angle DICRIM et Plan communal de sauvegarde



Légende		Légende cartographique	
	Mairie		Limite communale
	Ecole		Circuit Randonnée
	Salle Communale		Route Départementale
	Aire de Loisirs		Vie Communale
	Parking		Chemin
	Arrêt Taxi		Bâtiment public
	Eglise		Zone Bâti
	Château XII ^{ème} siècle		Canal ou rivière
	Cimetière		Marais
			Bois

RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs peuvent provenir de plusieurs sources :

- naturelles ;
- humaines ;
- voire complémentaires.

Leurs effets sont multiples ; ils impliquent un grand nombre de personnes et sont à l'origine de dégâts importants.

Non maîtrisables, il nous appartient de prendre un maximum de mesures et précautions afin d'espérer limiter ces dégâts.

Peu fréquents, ils se caractérisent par leur gravité.

Certaines consignes vous sembleront exagérées mais dans le doute, il est préférable de les prévenir. Toutefois, mais ne le souhaitons pas, elles vous seront peut-être utiles lors de vos déplacements.

Pour notre commune, les risques majeurs à prendre en compte sont énumérés ci-après.



CANICULE



TEMPETE



INONDATION



RETRAIT GONFLEMENT DU TERRAIN



SEISME



SUBMERSION MARINE



FEUX DE FORET



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

CANICULE

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, est susceptible d'entraîner de graves complications sur son état de santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

Les différents niveaux d'activation

- **Niveau 1** : veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.
- **Niveau 2** : activation du niveau de mise en garde et d'actions.
- **Niveau 3** : mobilisation maximale

Conduite à tenir

- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.
- Prenez et donnez des nouvelles à votre entourage.
- Buvez environ 1,5L d'eau par jour.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Ne faites pas d'efforts physiques intenses.
- Ne consommez pas d'alcool.

TEMPÊTE

On parle de tempêtes lorsque les vents se situent dans une fourchette de 89 à 102 km/h (48 à 55 nœuds force 10 sur l'échelle de Beaufort). Le risque de tempête peut se traduire :

- par des vents violents ;
- des pluies importantes pouvant entraîner des inondations.

Lorsque le risque est important et imminent, Météo France émet un bulletin de vigilance orange ou d'alerte rouge.

Conduite à tenir

- mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés, voire devenir des projectiles ;

- ne pas se promener en forêt, dans les marais ;



- fermer portes et volets, sauf un lorsque ces derniers sont à commande électrique ;



- ne pas s'approcher des fils électriques, ne pas toucher les fils tombés à terre ;



- ne pas téléphoner, sauf urgence médicale, ne pas saturer les lignes ;

- ne pas intervenir sur les toitures ;

- éviter de se déplacer, limiter les déplacements au strict minimum ;



- ne pas aller chercher les enfants à l'école.



- rester chez soi à l'écoute des bulletins météo ;


INONDATION

Le risque d'inondation brutale se traduit par une montée rapide des eaux dans les rues. Ce phénomène se produit principalement lors d'orages ou de pluies fortes et continues.

Secteurs concernés

- les routes du marais ;
- l'intersection rue de l'Eglise/rue des Tranquarts ;
- au niveau du pont rue de la Seigneurie.

A éviter

- ne pas se promener dans le marais ;
-  - ne pas utiliser son véhicule dans les secteurs concernés ;
- ne pas s'engager sur une route inondée

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les retraits ou les gonflements des argiles se manifestent après des périodes de pluies abondantes et prolongées succédant à de grandes sécheresses ou vice-versa.

Ils peuvent entraîner des fissures, des dislocations des dallages, voire rupture des canalisations enterrées.

En cas de sinistre et dans le cas de lézardes et détériorations importantes :

- évacuer le bâtiment

- alerter les autorités de la mairie
05 46 83 31 01

SÉISME

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments. Elle est causée par une fracture brutale des roches en profondeur.

Le séisme se caractérise par :

- son foyer (région où la faille se produit) ;
- son épïcentre (point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer) ;
- sa magnitude, qui traduit l'énergie libérée, mesurée par l'échelle de Richter ;
- son intensité qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné ;
- sa fréquence et la durée des vibrations.

La commune de Saint Jean d'Angle est classée en sismicité de niveau 3 (risque modéré).

Les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments.

Prévention

- se tenir à l'écart des arbres et des bâtiments ;

- en voiture, se garer loin de tout ce qui s'effondre ;



- ne pas rester sous les câbles électriques ;



- ne pas aller chercher les enfants à l'école ;



- ne pas téléphoner, sauf urgence médicale ; ne pas saturer les lignes ;



- dans un bâtiment, se mettre près d'un mur ou sous des meubles solides ;



- à l'intérieur d'une habitation, couper les réseaux électriques et le gaz ;

- après la 1^{ère} secousse, quitter l'habitation et s'éloigner des bâtiments ;

- ne pas prendre les ascenseurs ;

- s'éloigner des zones côtières ;

- si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié ;

PRENDRE SON PACK DE SECURITE



Écouter régulièrement la radio, suivre les consignes données :

- France bleue 98.2 FM

- Terre marine 94.8 FM

- Demoiselle 97.8 FM

Ne pas regagner son habitation si celle-ci a été endommagée.

SUBMERSION MARINE

La submersion marine est une remontée du niveau marin, liée à une forte marée (coefficient important) et souvent associée à des conditions météorologiques dégradées (tempête).

Cette submersion se traduit par des inondations temporaires de la zone côtière par des eaux d'origine marine. Elles envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes eaux.

Localisation

Ce risque pour la commune se situe principalement dans la zone des marais et en bordure immédiate (les Fours, Bourg nouveau, le fief de la Perjaillière, le bas de Saint-Fort, etc...)

Précautions



- ne pas circuler dans le marais ;
- ne pas occuper les tonnes dans le marais ;
- ne pas se mettre à l'abri dans les cabanes de marais ne possédant pas d'étage ;



- ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- ne pas sortir ;



- se mettre à l'abri dans les étages ou se réfugier sur un point haut ;



- écouter la radio : France bleue 98.2 FM, Terre marine 94.8 FM, Demoiselle 97.8 FM ;
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre et si tel est le cas, prendre son pack de sécurité.

FEUX DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale de l'ordre d'un hectare, d'un seul tenant.

PRINCIPALES ZONES CONCERNEES

- chemin des grands bois ;
- lieudit la seigneurie ;
- Bourg nouveau ;
- les Fours ;
- lotissement des Moquillons.




Si une personne est témoin d'un départ de feu

- alerter les pompiers par téléphone au 18 ou 112 ;



Conduite à tenir par la suite dans la nature

- s'éloigner dos au vent ;
- lorsque l'on est surpris par le feu, respirer au travers d'un linge humide ;
- rechercher si possible, un écran protecteur.

Conduite à tenir par la suite à proximité de son domicile

- rentrer chez soi ;
-  - fermer portes et fenêtres ;
-  - couper gaz et électricité ;
-  - écouter la radio.

D'une manière générale

-  - ne pas circuler sur les chemins d'accès ;
- ne pas encombrer les chemins d'accès (stationnement, abandon de véhicule, ...)
-  - ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- signaler sa présence aux secours par du bruit, ou de la radio très forte.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque découle d'un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou lors d'une rupture de canalisation.

Les effets principaux à prendre en compte sont :

- l'explosion ;
- l'incendie ;
- le dégagement de gaz toxique.

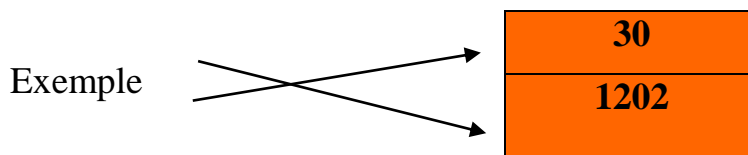
En ce qui concerne la commune de Saint Jean d'Angle, le risque se situe particulièrement lors de la desserte du village ou de communes limitrophes (la circulation est interdite aux véhicules dont le poids est supérieur à 7,5 tonnes).

PRODUITS CONCERNES (sauf cas exceptionnel)



- fuel ;
- gaz domestique.

si une personne est témoin d'un accident

- **donner l'alerte**
 - o à la gendarmerie : 17 ;
 - o aux pompiers : 18 ou 112
- **en précisant**
 - o le lieu exact ;
 - o la présence de victime ;
 - o la nature de l'accident (feu, explosion, fuite, etc...) ;
 - o le numéro du produit et code danger.



Dans tous les cas

- faire éloigner les personnes à proximité ;
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit ;
-  ne pas fumer ;
- quitter la zone de l'accident ;
-  ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- alerter la mairie par téléphone. 05 46 83 31 01

CAS EXCEPTIONNEL

Accident survenant sur la D733 (dite rocade)

- donner l'alerte si présence sur les lieux ;

Dans le village

- appliquer les consignes qui seront diffusées par les secours ou par la mairie (diffusion de l'alerte).

LE PACK DE SÉCURITÉ

Quel que soit le risque, il est utile d'avoir à sa disposition un pack de sécurité composé des éléments suivants :

- quelques vivres et de l'eau ;
- papiers importants ;
- médicaments ;
- un peu d'argent ;
- téléphone portable ;
- lampe de poche ;
- radio, piles ;
- vêtements chauds.

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie	17 ou 05 46 83 30 04
SAMU	15
EDF urgence dépannage	0810 33 30 17
RESE (eau)	05 46 93 19 19
Mairie	05 46 83 31 01

HÔPITAUX :

Hôpital de Rochefort : 05 46 88 50 50

Hôpital de La Rochelle : 05 46 45 50 50

Hôpital de Saintes : 05 46 95 15 15

Hôpital de Royan : 05 46 39 52 52

Clinique Richelieu Saintes : 05 46 90 58 00

Clinique Pasteur Royan : 05 46 22 22 22

Application à télécharger :

PanneauPocket Saint-Jean-d'Angle – 17620